République Française

**Département de l'Ain**

*Nombre de Conseillers* :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11
Absents : 3
Exclus : 0

**OBJET : Installation d'un système de Vidéoprotection sur les espaces publics communaux : Approbation du projet, demande d'autorisation préfectorale et demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ain**

**N° 2025-29**

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20250521-delib2025-29-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC

**SEANCE DU 21 mai deux mil vingt-cinq**

**Date de convocation** : 15 mai 2025
**Date d'affichage** : 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mai à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal PAIN, Maire.

**Présents :** PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

**Absents Excusés :** Mme BOBAND Céline, Mrs HOWSE Willy, BOILEAU Pierre,
**Secrétaire de séance :** M. ROSSI Jean-Yves

Monsieur le Maire rappelle qu'à sa demande, reçue le 10 mai 2024 par le commandant de Groupement de Gendarmerie de l'Ain, un diagnostic de vidéoprotection a été effectué par le Référent Sûreté en prévention technique de la malveillance et vidéoprotection.

Le rapport et les préconisations issues de ce diagnostic ont ensuite été présentés aux membres du conseil municipal.

Considérant que la commune connaît régulièrement des incivilités à proximité ou dans l'espace public entraînant des dommages et des dégradations des biens,

Considérant que ce projet de vidéoprotection consiste à sécuriser la voie publique et les abords des bâtiments et espaces publics, à renforcer la tranquillité du village tout en contribuant aux besoins des services de gendarmerie,

Monsieur le Maire propose d'acter le principe d'installation d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics de la commune conformément aux dispositions de l'article L.251-2 du Code de la sécurité intérieure (CSI).

Dans un premier temps, les périmètres concernés par cette installation sont :

- le croisement de la rue Neuve aux abords du square Pierre Escallier ;

- l'aire sports et loisirs comprenant la voie de desserte, le parking et les abords des bâtiments.

Dans ces lieux, pourront être installées des caméras permettant d'enregistrer et de stocker des images ainsi que de répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires.

Le poste de supervision sera installé en mairie dans un local dédié.

Les liaisons entre les points de surveillance et le poste de supervision seront assurées par la fibre et une liaison radio au niveau du clocher.

Enfin, l'installation d'un système de vidéoprotection étant conditionnée à une autorisation préfectorale, une demande accompagnée d'un dossier descriptif va être déposée.

Après consultation de trois prestataires, les devis des entreprises LEASE PROTECT FRANCE (fourniture et installation des matériels sur sites de surveillance) et R.G.E 38 (fibre optique) ont été retenus pour un montant global de l'investissement de 33 737,27 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce projet est éligible aux programmes d'aide financière proposés par :

- la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du programme "Installer un système de sécurisation sur les espaces publics", à hauteur de 50 % de la dépense prévisionnelle de 33 737,27 € HT soit un montant de 16 869,00 €,

- le Département de l'Ain dans le cadre du Pacte de territoire 2024-2026, au titre de l'année 2026, à hauteur de 30 % de la dépense prévisionnelle de 33 737,27 € HT soit un montant de 10 121,00 €.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subventions est le suivant :

| DÉTAIL DE L'OPÉRATION | Montant HT | Taux | Montant de l'aide |
|---|---|---|---|
| LEASE PROTECT | 24 791,00 € | | |
| R.G.E 38 | 8 946,27 € | | |
| **Montant subventionnable** | **33 737,27 €** | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | | 50 % | 16 869,00 € |
| Département de l'Ain-Pactes de territoire 2024-2026 - Vidéoprotection | | 30 % | 10 121,00 € |
| Reste à charge HT de la commune sur fonds propres | | 20 % | 6 747,27 € |
| TOTAL HT | 33 727,37 € | 100 % | 33 737,27 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre et 10 voix pour :

- **APPROUVE** l'opération d'installation d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics communaux,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté,
- **SOLLICITE** de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention à hauteur de 50 % des dépenses soit un montant de 16 869,00 **€** au titre du programme "Installer un système de sécurisation sur les espaces publics",
- **SOLLICITE** de la part du Département de l'Ain une subvention à hauteur de 30 % des dépenses soit un montant de 10 121,00 **€** dans le cadre du Pacte de territoire 2024-2026, vidéoprotection,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le maire à solliciter l'autorisation préfectorale pour l'installation d'un système de vidéoprotection,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et le Département de l'Ain, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
**Le Maire**

**Pascal PAIN**

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20250521-delib2025-29-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
en préfecture le **22 mai 2025**

Publication le **23 mai 2025**

Le maire